



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Le Ministre de la Défense

Luxembourg, le 09 JAN. 2020

n. réf.: A37.2552.19

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le :  
10 JAN. 2020

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

L-2450 LUXEMBOURG

Objet : Question parlementaire n°1562

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments très distingués.

  
François Bausch  
Ministre de la Défense

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Défense à la question No 1562 du 3 décembre 2019 de  
l'honorable Députée Diane Adehm**

Ad turet 1 :

Bien que les Cours de Préparation à l'Armée luxembourgeoise (COPRAL) visent en premier lieu à augmenter les chances de réussite des candidats aux épreuves de sélection de l'Armée, ils ont également comme finalité d'augmenter l'attrait du service militaire en valorisant l'image de l'Armée luxembourgeoise dans la société. Cependant il faut souligner qu'outre le volet du recrutement de candidats soldats volontaires potentiels, les COPRAL s'inscrivent également dans le contexte de la lutte contre le phénomène du décrochage scolaire en offrant aux jeunes une voie d'accès à la vie professionnelle. Les élèves n'ayant pas réussi les tests de sélection ont été réinscrits dans un cursus scolaire et auront eu une deuxième chance afin d'accomplir ou de poursuivre leurs études interrompues. Ainsi l'Armée luxembourgeoise, joue son rôle social et contribue pour sa part à la réinsertion professionnelle d'une partie de la jeunesse en difficultés.

Ad turet 2 :

Entre le 19 septembre 2016 (premier jour de classe des COPRAL au LETt) et le 16 septembre 2019, 197 élèves se sont inscrits aux COPRAL dont 76 ont participé et réussi aux cours proposés et dont 57 ont réussi les tests de sélections durant cette période. S'agissant toujours d'un projet pilote en évolution permanente, il n'est pas possible à ce stade d'en tirer un bilan concluant. Toutefois selon les chiffres actuels il ressort que le nombre d'élèves inscrits est stable et proportionnel au nombre de candidats ayant réussi les tests de sélection via voie normale.

Ad turet 3 :

La répartition des différents niveaux d'études se présente comme suit :

- 52,34% des élèves sont issus de l'enseignement secondaire général, desquels 9,7% sont issus des classes supérieures (4<sup>e</sup> - 1<sup>ère</sup>) et la majorité, 91,3%, des classes inférieures (7<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup>).
- 40,62% des élèves sont issus de la formation professionnelle, parmi lesquels la majorité (66,34%) est issue d'une classe donnant accès à un DAP - diplôme d'aptitude professionnelle. Viennent ensuite les classes donnant accès à un DT - Diplôme technique (17,3%) respectivement à un CCP - certificat de capacité professionnelle (16,34%).
- Environ 7% sont issus d'une classe d'un niveau scolaire inconnu.

Ad turet 4 :

Les cours COPRAL ont débuté en septembre 2016 avec la rentrée scolaire 2016/17. Un premier effet aurait pu se faire sentir au plus tôt pour l'incorporation d'avril 2017, date à laquelle les premiers étudiants du COPRAL avaient suivi un semestre en entier.

En termes de chiffres absolus, l'Armée a recruté 200 recrues pendant l'année scolaire 2015/16, 220 en 2016/17, 188 en 2017/18 et seulement 156 en 2018/19.

On ne peut donc pas affirmer que le nombre de recrues incorporées a augmenté depuis l'introduction du cours COPRAL. Comme évoqué dans les réponses précédentes, le but du COPRAL ne se limite pas à augmenter le nombre de recrues à l'Armée luxembourgeoise. Les variations du nombre de recrues incorporées ont plutôt une origine conjoncturelle.

Ad tirt 5 :

Le nombre de postes vacants pour des soldats volontaires par le biais d'un recrutement exclusif est en décroissance continue depuis des années. Toutes ces vacances de poste ont pu être occupées par des soldats volontaires.

2015	2016	2017	2018	2019
39	35	30	27	43

Il faut noter qu'en 2019 le nombre de postes exclusifs a légèrement augmenté dû à l'embauche de 6 gardiens de l'Armée et de 25 caporaux et sous-officiers de l'Armée. Cette augmentation des effectifs au sein des militaires de carrière et du personnel civil se poursuivra en moyenne à raison de 30 militaires et 15 civils jusqu'en 2023.

Ad tirt 6 :

Sur base du tableau ci-dessous, on peut observer qu'entre 2015 et 2018 un peu plus de 120 soldats ont été assermentés en moyenne par année. Ce chiffre se trouve actuellement à la baisse puisque jusqu'au jour d'aujourd'hui seulement 50 soldats volontaires ont été assermentés en 2019 tout en sachant que 28 recrues incorporées en septembre ont réussi leur l'instruction de base et seront assermentées début janvier.

2015	2016	2017	2018	2019
118	124	131	114	78

Malgré le fait que le recrutement au cours de l'année 2019 ait été exceptionnellement faible par rapport aux années précédentes, les prévisions pour 2020 en termes d'incorporation sont bonnes avec plus de 80 candidats ayant réussi la sélection pour l'incorporation du 6 janvier 2020.

Depuis janvier 2016 les soldats volontaires ont la possibilité de rengagement pour une à trois années supplémentaires avant d'entamer la phase de reconversion. Cette mesure a été introduite afin de lutter contre un taux d'attrition d'environ de 20% des effectifs après l'assermentation et pour

stabiliser les effectifs disponibles dans les contingents opérationnels. Depuis 2016, 29 soldats volontaires ont bénéficié de cette nouvelle mesure.

En termes de reconversion, parmi les sessions ayant réalisé leur reconversion en 2015, au total, 90 soldats volontaires sur 105 départs (ayants droit) ont été reconvertis dans les secteurs public et privé.

En 2016, au total, 80 soldats volontaires sur 88 départs (ayants droit) ont donc été reconvertis dans les secteurs public et privé.

En 2017, au total, 91 soldats volontaires sur 101 départs (ayants droit) ont été reconvertis dans les secteurs public et privé.

En 2018, au total, 68 soldats volontaires sur 84 départs (ayants droit) ont été reconvertis dans les secteurs public et privé.

En 2019, au total, 71 soldats volontaires sur 75 départs (ayants droit) ont été reconvertis dans les secteurs public et privé.